

Centrale photovoltaïque au sol de Chez Mesnier 16 350 CHASSIECQ

- **63 288** panneaux solaires sur **31, 75 ha**
- Les panneaux, composés de silicium monocristallin
- disposés sur des tables inclinées à 20°
- hauteur maximale de 2,70 m
- hauteur minimale de 1,20 m
- espace entre les tables de 3,55 m.
- 6 postes de transformation et de 2 postes de livraison

PERMIS DE CONSTRUIRE

Nom / Raison sociale du bénéficiaire : SAS CHEZ MESNIER PV

N° du permis : PC 016 087 20 N0006

Date de délivrance du permis : 13 Octobre 2022

Adresse de la mairie où le dossier est consultable :
Mairie de Chassiecq
Le Bourg , 16350 Chassiecq

Nature des travaux :
Construction d'une centrale Photovoltaïque
avec ses bâtiments techniques et ses clôtures

Nom de l'architecte : Ark Kide

Superficie du terrain : 31,76 Hectares

Surface de plancher autorisée : 156 M2 m²

Hauteur de la/des construction(s) : 3 m m

Surface des bâtiments à démolir : m²

Droit de recours :
« Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R600-2 du code de l'urbanisme). »
« Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R600-1 du code de l'urbanisme). »

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Permis de construire initial modifié sans nouvelle consultation

liqui

PERMIS DE CONSTRUIRE

Nom / Raison sociale du bénéficiaire : SAS Chez Mesnier PV

N° du permis : PC 016 087 20 N0006 M02

Date de délivrance du permis : 8 Juillet 2024

Adresse de la mairie où le dossier est consultable :
Mairie de Chassiecoq
Le Bourg
16350 Chassiecoq

Nature des travaux :
ADAPTATION du planning des travaux de construction de la centrale photovoltaïque
CONSTAT DRESSÉ PAR
COMMISSAIRE DE JUSTICE
SCP TALBOY - 16300 COGNOLLEVY

Nom de l'architecte : Ark Kido Fagalde Architecture

Superficie du terrain :	317,565	m ²
Surface de plancher autorisée :	87,75	m ²
Hauteur de la/des construction(s) :	3,7	m
Surface des bâtiments à démolir :		m ²

Droit de recours :
« Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R600-2 du code de l'urbanisme). »
« Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R600-1 du code de l'urbanisme). »

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

PERMIS DE CONSTRUIRE

Nom / Raison sociale du bénéficiaire : SAS CHEZ MESNIER PV

N° du permis : PC 016 087 20 N0006 M01

Date de délivrance du permis : 17 Mai 2024

Adresse de la mairie où le dossier est consultable :
Mairie de Chassiecoq
Le Bourg
16350 Chassiecoq
CONSTAT DRESSÉ PAR
COMMISSAIRE DE JUSTICE
SCP TALBOY - 16300 COGNOLLEVY

Nature des travaux :
Réduction des dimensions des locaux techniques et changement d'habillage, changement de couleur de grillage et des matériaux des poteaux, réduction du nombre et augmentation de la taille des modules pour une emprise au sol de 161 879 M2, modification d'implantation de certains panneaux et de l'emplacement des postes de transformation, dégroupement des portails et réduction de la largeur et ajout d'un portail supplémentaire.

Nom de l'architecte : Ark Kido Fagalde Architecture

Superficie du terrain :	317,565	m ²
Surface de plancher autorisée :	87,75	m ²
Hauteur de la/des construction(s) :	3,7	m
Surface des bâtiments à démolir :		m ²

Droit de recours :
« Le délai de recours contentieux est de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent panneau (art. R600-2 du code de l'urbanisme). »
« Tout recours administratif ou tout recours contentieux doit, à peine d'irrecevabilité, être notifié à l'auteur de la décision et au bénéficiaire du permis ou de la décision prise sur la déclaration préalable. Cette notification doit être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai de quinze jours francs à compter du dépôt du recours (art. R600-1 du code de l'urbanisme). »

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Le terrain à l'état initial















Mairie de Chassiecq
3 route de la mairie
Le bourg
16350 CHASSIECQ

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT « ROUTE BARREE SAUF RIVERAIN »

la Voie Communale n° 210 et le chemin rural qui part de la VC n° 210 allant à la VC n° 4 de Chez Carlais « de St Gourson à Chez Fradin, qui traverse les parcelles D 444-707-811-810-702-701-700-699-698-697-696-695-692-727-726-725-724-722-721-720-719-708-440 et E 257-256-640

Le Maire de la commune de Chassiecq

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant la configuration de la Voie Communale n° 210 et

le chemin rural qui part de la VC n° 210 allant à la VC n° 4 de St Gourson à Chez Fradin,

qui traverse les parcelles D 444-707-811-810-702-701-700-699-698-697-696-695-692-727-726-725-724-722-721-720-719-708-440 et E 257-256-640

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour faciliter les travaux de création de parc de panneaux photovoltaïques de chaque côté du chemin rural à partir du 16 août 2024 jusqu'au 31 décembre 2024 et pour toute la durée des travaux, et, pour éviter tout accident, et cela sera possible d'être renouveler si nécessaire.

ARRETE

ARTICLE 1 : A hauteur et durant les travaux, la circulation des véhicules sera INTERDITE sauf Riverains.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera Interdit, aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux sauf véhicules entreprise et fournisseurs et salarié de l'exploitation.

ARTICLE 3 : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise SIREOS, soit le chef de chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Champagne Mouton ;
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'incendie de Champagne- Mouton ;
- Mme la Sous-Préfète de Confolens.

Fait le 16/08/2024

Le Maire,

Yvonne DUBOIS



Mairie de Chassiecq
3 route de la mairie
Le bourg
16350 CHASSIECQ

ARRETE MUNICIPAL PERMANENT « ROUTE BARREE SAUF RIVERAIN »

la Voie Communale n° 210 et le chemin rural qui part de la VC n° 210 allant à la VC n° 4 de Chez Carlais « de St Gourson à Chez Fradin, qui traverse les parcelles D 444-707-811-810-702-701-700-699-698-697-696-695-692-727-726-725-724-722-721-720-719-708-440 et E 257-256-640

Le Maire de la commune de Chassiecq

Vu le Code des Communes,

Vu le Code de la Route,

Vu les arrêtés interministériels relatifs à la signalisation des routes et des autoroutes,

Considérant la configuration de la Voie Communale n° 210 et

le chemin rural qui part de la VC n° 210 allant à la VC n° 4 de St Gourson à Chez Fradin,

qui traverse les parcelles D 444-707-811-810-702-701-700-699-698-697-696-695-692-727-726-725-724-722-721-720-719-708-440 et E 257-256-640

Considérant qu'il convient de prendre les mesures pour faciliter les travaux de création de parc de panneaux photovoltaïques de chaque côté du chemin rural à partir du 15 février 2024 jusqu'au 15 août 2024 et pour toute la durée des travaux, et, pour éviter tout accident, et cela sera possible d'être renouveler si nécessaire.

ARRETE

ARTICLE 1 : A hauteur et durant les travaux, la circulation des véhicules sera INTERDITE sauf Riverains.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit, aux abords du chantier pendant toute la durée des travaux sauf véhicules entreprise et fournisseurs et salarié de l'exploitation.

ARTICLE 3 : La mise en œuvre et la maintenance de la signalisation seront assurées par l'entreprise SIREOS, soit le chef de chantier.

ARTICLE 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade Territoriale de Gendarmerie de Champagne Mouton ;
- Monsieur le Commandant du Centre de Secours et de Lutte contre l'Incendie de Champagne- Mouton ;
- Mme la Sous-Préfète de Confolens.

Fait le 13/02/2024

Le Maire,

Yvonne DEBIE



Très peu d'entreprises régionales impliquées dans la construction de la centrale photovoltaïque sur sol vivant

**CONSTRUCTION DE LA CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE
« Chez Mesnier »
D'UNE PUISSANCE DE 36,4 MWc**

MAÎTRE D'OUVRAGE
CHEZ MESNIER PV
 Lieu-dit Chez Mesnier
 16 350 CHASSIECQ 

ASSISTANT MAITRISE D'OUVRAGE
ELYS
 3 cours Clemenceau,
 33 000 Bordeaux 

CONTRACTANT GENERAL
 471 Rue Charles Nungesser
 34 130 MAUGUIO

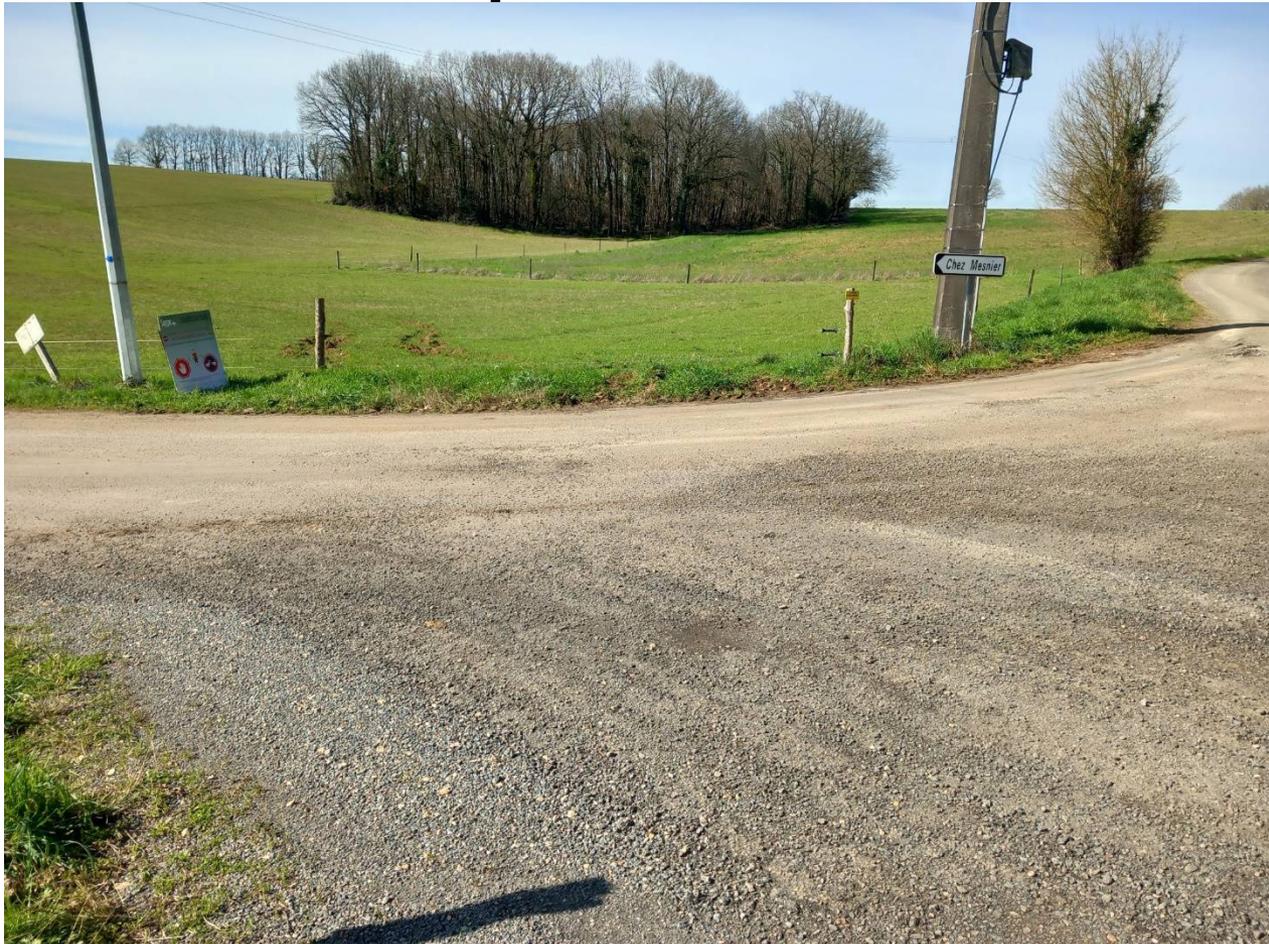
INTERVENANTS

CLOTURES/PORTAIL SIV / SUD CLOT 53 rue du Danemark 84100 Orange 	TERRASSEMENTS PINET SAS Route de Chénéralilles 23130 Saint Chabrais 
ELAGAGE SERPES 6 Rue du Stade 16500 MANOT 	STRUCTURES RESOL 8 Duarrefstrooss LU-9990 Weiswampach 
BUREAU DE CONTRÔLE ALPES CONTRÔLE 77 Avenue Maryse Bastié 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC 	CSPS ALPES CONTRÔLE 77 Avenue Maryse Bastié 16340 L'ISLE D'ESPAGNAC 
GEOTECHNICIEN CONSOGEOL St-martin- Str.11, 86 551 Aichach	SUIVI ECOLOGIQUE CHANTIER GARBAYE GERARD 305 Av. du maréchal de Lattre de Tassigny 33 000 Bordeaux

16 350 750 N 006

Début des travaux: élagage et coupe de bois



Serpe
LIMOGES

CHANTIER EN COURS



INTERDIT AU PUBLIC NON AUTORISÉ
ATTENTION SORTIE D'ENGINS



PORT OBLIGATOIRE DU CASQUE, DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ ET D'UN GILET ORANGE EN 471



La présence de personnes étrangères aux travaux en cours met en péril leur propre sécurité
et celle des professionnels présents sur le chantier.

05 45 84 90 06 - Agence Serpe Limoges

ÉLAGAGE - ABATTAGE - DÉBROUSSAILLAGE - TRAVAUX ENCORDÉS

PORT OBLIGATOIRE DU CASQUE, DE CHAUSSURES DE SÉCURITÉ ET D'UN GILET ORANGE EN 471



La présence de personnes étrangères aux travaux en cours met en péril leur propre sécurité et celle des professionnels présents sur le chantier.

05 45 84 90 06 - Agence Serpe Limoges

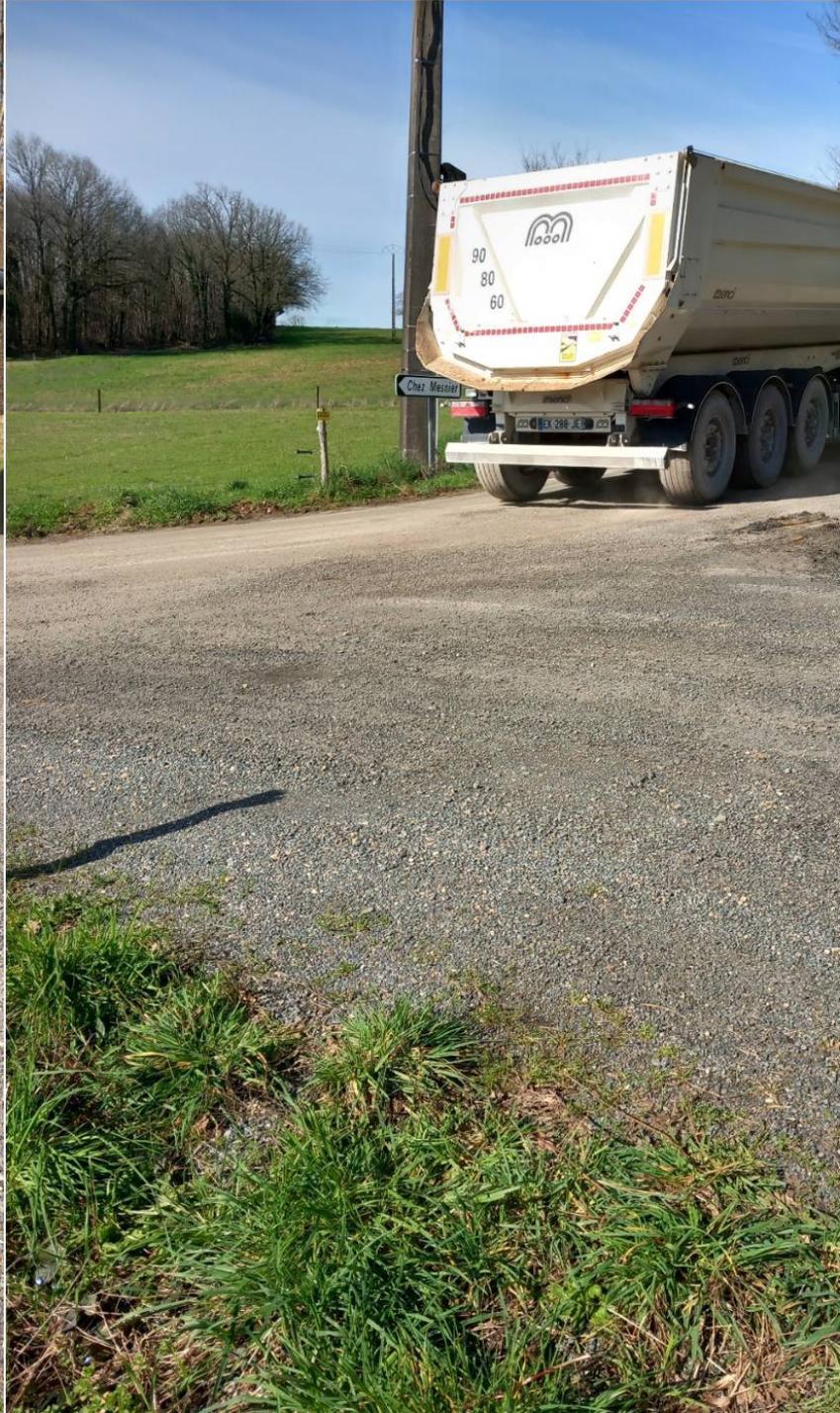
ÉLAGAGE - ABATTAGE - DÉBROUSSAILLAGE - TRAVAUX ENCORDÉS

www.serpe.fr



La construction de la base de vie: des camions et des engins travaillant pendant de nombreuses semaines.

Des camions énormes sillonnant les routes de campagne non prévues à cet effet!!







Aménagement des espaces de chantier



Engrillagement des terres



Le grillage est au ras du sol avec des passages pour la petite faune tous les 12





Arrivée et pose du câble électrique et des gaines













Arrivée et pose des pieux











La machine à enfoncez les pieux pour bette



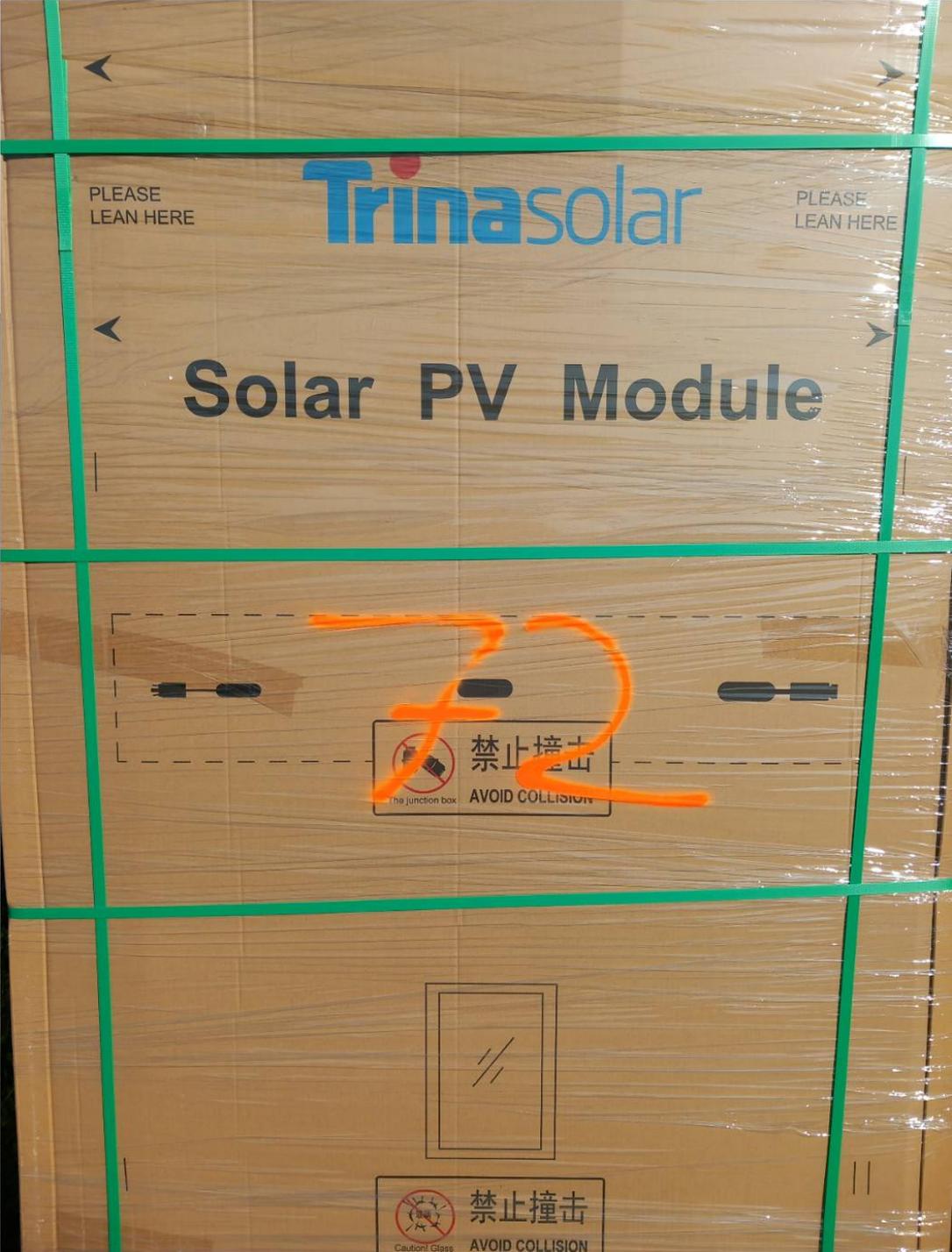
Construction des bases des postes de transformation / raccordement







Arrivée des panneaux solaires chinois livrés en Lituanie et amenés par camions à Chassiecq!!











Installation des panneaux solaires





Pose des citernes à la demande du SDIS





Plantation de haies





La centrale sous haute surveillance et complètement grillagée



La centrale solaire au sol terminée





